



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

Séance ordinaire du 7 Mars Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Cinq le 7 Mars à 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er Mars s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. André VIOLETTE - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mmes Mona GODEFROY - Jocelyne CHABROU - Françoise ARTIERI - Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

<u>POUVOIRS</u> : M. Joël MONIER	à	M. Jean-Jacques ROBERT
M. Maurice CHERRET	à	M. le Dr André LEON
M. Bernard LEBORGNE	à	M. Jean-Jacques ROBERT
M. Yves BAFFREY	à	M. Pierre BOE
M. Maurice NIVOT	à	Madame Michelle BLIN

ABSENTS : M. Jean-Pierre BOURIOT
M. Michel POISSON

JOURNAL D'INFORMATION

Monsieur ROBERT fait la déclaration suivante :

Après plusieurs réunions préparatoires, la Commission MENNECY-INFO, afin de diminuer (voire supprimer) les frais de réalisation du journal, a opté pour la formule "avec publicités payantes" et de revenir au format initial (21 cm X 29,7 cm).

Dans ce but, il a été créé un groupe de travail :

Le G.I.R.M. - GROUPE D'INFORMATION ET DE REDACTION MENNECOIS (régie publicitaire) qui, en plus de la diffusion des informations locales, aura la tâche de rechercher et de négocier des publicités auprès des Industriels, commerçants et artisans de MENNECY et des environs.

Il est bien entendu que nous ne pouvons faire seuls ce travail et nous vous demandons de nous apporter votre collaboration ainsi que les Associations et les Chefs de Service, simplement en nous adressant tous vos renseignements :

- soit dans des boîtes à "Idées-Informations" déposées à la Maison des Loisirs ou à la Mairie.

- soit en appelant le 457 34 95 (en remplacement du panneau informatisé) où vos messages seront enregistrés 24 H./24.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

- soit en venant tous les lundis matins à partir de 10 Heures à la Maison des Loisirs, Permanence de l'équipe assurée.

Nous sommes à votre disposition pour passer vos Informations. Exposez nous vos difficultés, si vous en avez.

Nous nous occupons de gérer la publicité dans MENNECY-INFO et également celle de toutes les manifestations des Associations.

Il sera réservé une demie page aux Elus de "La Parole aux Citoyens", leurs articles nous seront transmis et seront publiés par nos soins.

Vous trouverez ci-joint :

- 1 maquette du nouveau "MENNECY-INFO". Coût H.T. 14 490 Frs. par parution.
Format 21 X 29,7 - 16 pages impression intérieur noir - Couverture 1 couleur bleue.

Il est prévu trois parutions par an : Mars - Juin - Octobre.

Ces tarifs ont été faits d'après une étude des tarifs pratiqués dans les Communes avoisinantes et identiques.

Croyez bien que nous vous remercions vivement d'avance de votre agréable et efficace participation.

Voilà résumé la nouvelle méthode que nous désirons mettre en place et je vous demande de bien vouloir voter pour entériner cette proposition, et bien entendu, qu'un siège est offert à la Liste "La Parole aux Citoyens" et que celle-ci propose le nom d'un Conseiller Municipal pour faire partie de ce Comité.

Cette proposition pourra se faire après discussion entre les Elus de ce groupe/

Après avoir répondu à quelques questions, il est procédé au vote : pour 26 voix, 4 abstentions et 1 voix contre.

0 0
0

L'INFORMATIQUE A L'ECOLE

Monsieur BOULEY, Président de la Commission Informatique expose ce qui suit :

RAPPEL DES TEXTES

C'est la circulaire N° 84-341 du 19 Septembre 1984 qui donne les éléments concernant l'équipement informatique des Ecoles pour l'Année 1984-1985.

Deux paragraphes importants ressortent de ce texte.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

- a) L'objectif quantitatif est qu'en fin de IX^e plan, l'ensemble des élèves de Cours Moyen et des Classes de l'Enseignement spécialisé puissent avoir accès à des configurations de matériels leur permettant de travailler périodiquement à deux (voire trois) par micro ordinateur. Cela implique que dix à vingt Classes de Cours Moyens puissent accéder au même ensemble de machines.

- b) Atteindre cet objectif exige, étant données les perspectives de crédits d'Etat retenus pour le IX^e plan en la matière que vous obtenez des Collectivités territoriales (Région - Département - Commune), un effort financier au moins égal à celui de l'Etat.

OBJECTIF AMBITIEUX

Installer des micro ordinateurs dans les Ecoles est un objectif ambitieux dont l'intérêt est incontestable, mais qu'en fera-t-on ?

En effet, il apparaît que les enseignants ne sont pas tout formés à l'utilisation de ces matériels qui se périment bien souvent avant que l'on sache les faire fonctionner.

PROJET COMMUNAL

Le texte prévoit une participation financière de 50 % des Communes, mais un effort plus important peut être fourni avec les moyens dont dispose MENNECY aujourd'hui.

Dans ce projet, deux buts importants :

- Formation des Instituteurs.
- Initiation pour toutes classes de MENNECY pour 1984-1985.

FORMATION DES INSTITUTEURS

- Une Association pourrait être créée (A.D.F.I.E.) Association pour le développement et la promotion de l'Informatique dans les Ecoles.

- Cette Association regrouperait un certain nombre de professionnels habitant MENNECY.

- Elle recruterait deux personnes privées d'emploi (T.U.C. - F.N.E. ou autres) qui seraient formés gracieusement par une Société d'Informatique. Le rôle de ces deux personnes serait ensuite de former les Instituteurs et de les assister dans les premières séances de cours. A la fin du programme de formation, ces personnes (par l'intermédiaire d'un contrat à l'origine) seraient placées définitivement dans une entreprise.

INITIATION POUR TOUTES LES CLASSES DE MENNECY

Nous disposons à la Maison des Loisirs d'un Club Informatique qui utilise beaucoup de matériels récents et performants.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

Nous pourrions, avec l'accord des Instituteurs, et après mise en place d'un planning, faire passer chaque classe pendant deux heures au moins, et cela avant les vacances scolaires d'été.

L'encadrement du Club Informatique ferait pendant ces deux heures une séance de sensibilisations et de "mini-initiation", une enquête pourrait ensuite être réalisée auprès des enfants pour mieux orienter la formation qui suivrait.

CONCLUSION

Ce projet communal semble beaucoup plus réaliste et permet de constituer des bases solides pour la formation dans nos écoles de nos enfants à "l'outil informatique".

Il permet dans un premier temps d'éviter des dépenses d'investissement en matériels qui seraient abstraites avant leur utilisation.

Nous espérons que ce projet retiendra votre attention.

Après une courte discussion entre différents participants, Monsieur ROBERT met la proposition de Monsieur BOULEY au vote.

Monsieur TRESGOTS signale alors qu'il ne prendra pas part au vote ni à la discussion, étant, de par sa profession, tenu à des obligations de réserve, étant désigné par l'Administration de l'Education Nationale pour mettre en place sur le plan Départemental les instructions Ministerielles.

LE CONSEIL

Prend acte de cette déclaration et à l'unanimité des membres restants,

Adopte le projet de Monsieur BOULEY.

O O
O

CONVENTION AVEC L'ETAT POUR AIDE AUX FAMILLES EN DIFFICULTES POUR LOYER

Le Docteur LEON fait part au Conseil Municipal d'une possibilité de signature d'une Convention avec le Commissaire de la République, Représentant de l'Etat, en vue d'une aide à apporter aux familles qui sont momentanément en difficultés pour le paiement de leur loyer, afin d'éviter une accumulation des retards mettant ainsi ces familles dans l'impossibilité de faire face à leurs diverses obligations.

Un fonds de concours a été créé à cet effet, la participation communale serait de l'ordre de 500 Frs. par an, dépense nettement inférieure à celle que supporte actuellement le Bureau d'Aide Sociale lorsqu'il est obligé de faire lui-même son affaire de l'aide à apporter.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Docteur LEON à signer ladite Convention.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

DEMISSION DE LA COMMUNE DE VERT-LE-PETIT DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CORBEIL-ESSONNES

Monsieur ROBERT expose au Conseil Municipal que la Commune de VERT-LE-PETIT a adhéré au Syndicat d'Assainissement depuis un certain nombre d'années, son objectif étant une possibilité d'évacuation de ses eaux usées en direction de la station d'épuration CORBEIL-EVRY.

Cette démission entraîne une augmentation de la charge d'entretien pour les autres Communes adhérentes. En ce qui concerne MENECEY, elle serait de 7'500 Frs. par an.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la démission de VERT-LE-PETIT du Syndicat d'Assainissement de CORBEIL-EVRY et la prise en charge des frais supplémentaires occasionnés.

O O
O

CONVENTION DE LOTISSEMENT

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des transactions menées pour son agrandissement, la Société MATERIAUX SERVICE, a l'intention de rétrocéder un terrain d'une superficie de 3 769 m² sur lequel un Promoteur envisage la réalisation d'un lotissement de 6 lots constructibles réservés à l'habitation.

Une Convention d'aménagement du lotissement pourrait être signée avec le pétitionnaire, lequel verserait une participation de 150 000 Frs., en compensation les futurs constructeurs seront exemptés de la Taxe d'Equipement (part Communale)

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir avec Monsieur GERARD Jean-Claude, Marchand de biens, 3 Rue Notre-Dame à CORBEIL-ESSONNES, Promoteur.

O O
O

CLASSEMENT DE L'EGLISE

Monsieur VIOLETTE rappelle qu'il avait été envisagé sur une suggestion du Service Départemental des Bâtiments de FRANCE, de solliciter le classement de l'Eglise dans sa totalité, actuellement, cet édifice n'est qu'inscrit à l'inventaire des monuments pour partie.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

Ce dossier sera représenté ultérieurement, car la Commission des Grands Travaux demande un complément d'informations quant aux conséquences que pourraient avoir ce classement sur l'urbanisation à venir dans la Commune et pour l'élaboration en cours du P.O.S.

0 0
0

PARCOURS SYLVESTRE

Monsieur Jean-Pierre MANGE informe le Conseil Municipal que le dossier de création d'un parcours Sylvestre dans le Parc de Villeroy, qui avait été étudié par le Conseil Municipal, par Délibération en date du 17 Mai 1984, a reçu l'accord du Conseil Général, et que la Convention liant la Commune à cette assemblée a été signée par Monsieur le Président. La moitié de la subvention est en cours de versement.

Il fait part du tracé qui a été définitivement arrêté et pense que les travaux vont pouvoir être entrepris incessamment afin qu'une mise à disposition au public puisse avoir lieu au cours du trimestre prochain.

0 0
0

JOURNÉE DU MAIRE

Madame BLIN informe le Conseil Municipal que la Commission scolaire propose que la "Journée du Maire" soit fixée au Lundi 24 Juin, Lundi suivant la Fête du Parc.

Les Enseignants avaient demandé qu'elle soit fixée au Vendredi 17 Mai, lendemain de l'Ascension avec remplacement des cours du Samedi par une ouverture des écoles le Mercredi matin, ce qui aurait eu pour effet de donner 4 jours de congés consécutifs : Jeudi-Vendredi-Samedi-Dimanche.

La Commission n'a pas cru suivre cette proposition, pensant que cette façon de procéder gênerait les familles, la plupart des parents travaillant normalement à cette période.

LE CONSEIL

A l'unanimité, accepte la proposition de la Commission Scolaire.

0 0
0

QUESTIONS DIVERSES

Madame GODEFROY demande deux volontaires pour servir d'accompagnateurs au voyage des Anciens en HOLLANDE les 18 - 19 - 20 Avril et un accompagnateur au voyage de BOULOURIS du 12 au 26 Mai.

Monsieur GUILLAUMET se propose pour le voyage en HOLLANDE, Madame BLIN pour l'autre séjour.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 1985

Elle demande d'autre part, ce que compte faire Monsieur BOURIOT, 1er Maire-Adjoint, qui n'assiste plus à aucune séance de travail ou de Conseil Municipal depuis plusieurs mois.

Il continue de percevoir son indemnité, ce qu'elle considère être scandaleux.

Monsieur ROBERT lui explique que, tant que Monsieur BOURIOT conserve son titre d'Adjoint, il ne peut être envisagé de ne pas lui verser son indemnité, c'est réglementaire, mais il va essayer de rentrer en contact avec lui afin de régler ce problème.

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 H. 45.

[Handwritten signatures and notes in blue and green ink, including names like F. Jivelt, Godeff, and others.]